

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 2 avril 2019, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, et les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Benoît Rondeau ainsi que la commissaire parent pour le secondaire Isabelle Lajeunesse et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault. La commissaire Christine Bellefleur assiste à la rencontre par audioconférence.*

*Est absente la commissaire Nancy Roussel.*

*Le poste de commissaire parent pour les E.H.D.A.A. est vacant.*

*Sont également présentes la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 8.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2019-04-1922 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2019 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeux politiques :
  - 7.1 Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC).
  - 7.2 Appui aux étudiants de la polyvalente Saint-Joseph.
8. Sujet relatif au Service des ressources humaines :
  - 8.1 Plan d'effectif du personnel de soutien.
9. Sujet relatif au Service des ressources éducatives :
  - 9.1 Calendrier scolaire 2020-2021 : Secteur jeune.
10. Sujets relatifs au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :

- 10.1 Services éducatifs dispensés par le Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.
- 10.2 Achat d'une pelle hydraulique.
- 11. Sujet relatif au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 11.1 Renouvellement du bail au centre l'Impact.
- 12. Sujets relatifs au Service des ressources financières :
  - 12.1 Nomination de l'auditeur externe.
  - 12.2 Application de la *Politique de rémunération des commissaires 2018-2019*.
  - 12.3 *Politique de rémunération des commissaires 2019-2020*.
- 13. Sujet relatif au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
  - 13.1 Amendement aux contrats de transport régulier.
- 14. Information :
  - 14.1 Rapport de la présidence.
  - 14.2 Rapport du comité exécutif.
  - 14.3 Rapport de délégation ou de représentation :
    - 14.3.1 Comité de vérification – 27 mars 2019.
  - 14.4 Rapport des commissaires parents.
  - 14.5 Rapport de la direction générale.
- 15. Période de questions du public.
- 16. Autre affaire.
- 17. Correspondance.
- 18. Dépôt de documents :
  - 18.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
- 19. Questions et commentaires des commissaires.
- 20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2019**

##### **4.1 CC-2019-04-1923 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2019**

---

La commissaire parent Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Guy Croteau, secrétaire-trésorier au Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (SPEHR), sensibilise les membres au concours *Ma plus belle histoire* et fait la distribution du recueil éponyme. Ce concours s'adresse aux élèves de la formation générale des adultes, dont M. Croteau souligne l'engagement ainsi que celui du personnel enseignant.

Les points 12.1 à 12.3 sont traités immédiatement.

## 12. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

### 12.1 CC-2019-04-1924 : NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

**Description de la situation** : La Commission scolaire Pierre-Neveu doit nommer un auditeur externe suite à l'appel d'offres sur invitation se terminant le 22 mars 2019.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a invité les firmes comptables du territoire à présenter une offre de services pour l'audit des opérations financières des années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

**ATTENDU QU'**une seule firme a répondu à cet appel d'offres;

**VU** l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCORDER** à la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. le mandat d'audit externe pour les exercices financiers des années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 au montant de 89 259 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.2 CC-2019-04-1925 : APPLICATION DE L'ARTICLE 3.3 DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2018-2019

**Description de la situation** : L'article 3.3 de la *Politique de rémunération des commissaires* prévoit que les sommes dégagées par l'absentéisme seront redistribuées, après consultation auprès du conseil des commissaires, sur recommandation du comité de vérification.

**VU** l'article 3.3 de la *Politique de rémunération des commissaires*;

**ATTENDU** la proposition de répartition du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**DE REMETTRE** 50 % des sommes dégagées par l'absentéisme pour l'achat de livres de bibliothèque pour le 3<sup>e</sup> cycle en ayant une préoccupation pour les garçons. Le résiduel est réparti entre les commissaires au prorata des présences aux différentes rencontres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **12.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2019-2020**

La *Politique de rémunération des commissaires* sera revue à la séance de travail qui se tiendra au mois de mai. Le président invite les membres à prendre connaissance du document avant cette rencontre afin de faire connaître leurs commentaires ou questions. Si aucune modification n'est suggérée, la Politique sera maintenue telle quelle pour l'année suivante.

## **7. ENJEUX POLITIQUES :**

### **7.1 CC-2019-04-1926 : RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)**

**Description de la situation :** Le conseil des commissaires doit désigner un responsable de l'application des règles contractuelles. M. Hugo Charbonneau, directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, occupe actuellement ce poste. Le RARC a notamment pour fonctions de veiller à la mise en place de toute mesure visant à respecter les règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), de conseiller et formuler des recommandations ou avis sur leur application ainsi que de veiller à la mise en place de mesures afin de voir à l'intégrité des processus internes (articles 21.0.2). Cette personne ne doit pas occuper la fonction de secrétaire de comité de sélection ni celui d'acheteur, car le RARC aura notamment la responsabilité de veiller à la conformité des activités contractuelles (LCOP) et de procurer aux dirigeants de son organisme l'assurance du respect du cadre normatif des contrats publics.

**VU** la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et l'obligation de désigner un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

**VU** l'article 21.0.2 de la LCOP qui mentionne que le RARC a notamment pour fonctions de veiller à la mise en place de toute mesure visant à respecter les règles de la LCOP, de conseiller et formuler des recommandations ou avis sur leur application ainsi que de veiller à la mise en place de mesures afin de voir à l'intégrité des processus internes;

**ATTENDU QUE** cette personne ne doit pas occuper la fonction de secrétaire de comité de sélection ni celui d'acheteur, car le RARC aura notamment la responsabilité de veiller à la conformité des activités contractuelles (LCOP) et de procurer aux dirigeants de son organisme l'assurance du respect du cadre normatif des contrats publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**DE NOMMER** M<sup>m</sup><sup>c</sup> Jacinthe Fex, directrice du Service du secrétariat général, responsable de l'application des règles contractuelles (RARC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7.2 CC-2019-04-1927 : APPUI AUX ÉTUDIANTS DE LA POLYVALENTE SAINT-JOSEPH**

---

**Description de la situation** : Le 15 mars 2019, les étudiants du monde entier étaient mobilisés pour dénoncer le manque de volonté politique réelle des gouvernements. Ce mouvement initié par Greta Thunberg, une jeune suédoise de 16 ans, a trouvé écho chez des jeunes de la polyvalente de notre commission scolaire qui souhaitent, avec l'approbation de leur direction et des commissaires, joindre leur voix pour réclamer un avenir viable et exprimer leurs inquiétudes face aux changements climatiques.

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires partage unanimement les préoccupations environnementales et les changements climatiques qui mobilisaient, le 15 mars dernier, les étudiants du Québec et du monde entier;

**ATTENDU QUE** la CSPN ne pouvait cautionner la requête adressée par une étudiante de la polyvalente à l'effet d'autoriser les siens à participer sur les heures de cours au mouvement mondial de « grève étudiante » comme moyen de revendication auprès des gouvernements qui tardent à prendre des actions jugées suffisantes;

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires est sensible aux enjeux de société soulevés par les jeunes;

**ATTENDU QUE** la CSPN est une organisation qui souhaite contribuer à fournir un cadre de vie éducatif maximisant l'éveil citoyen, ce qui inclut de développer chez les jeunes leurs sens critiques et la prise en charge des responsabilités sociales et environnementales;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Christine Bellefleur

**D'ADOPTER** une résolution d'appui aux étudiants de la polyvalente Saint-Joseph dans leur dénonciation du laxisme mondial gouvernemental face aux enjeux connus et documentés scientifiquement et que pose les questions climatiques et environnementales de l'heure et de la nécessité d'agir par des mesures rapides et concrètes susceptibles de faire une différence.

**DE S'ENGAGER** elle-même, à titre d'organisme parapublic, à porter une attention particulière aux changements qui sont possibles d'être apportés chaque fois qu'une perspective se présente et de se soucier d'établir des actions concrètes, qui s'ajouteront à celles déjà amorcées au fil des ans, pour réduire les impacts de ses activités courantes, et ce, au meilleur de ses connaissances, moyens et opportunités.

**D’ASSURER** les étudiants qu’elle recevra et analysera avec attention toutes initiatives émanant des jeunes fréquentant ses établissements visant à améliorer les pratiques courantes et qui seraient susceptibles de contribuer à réduire notre empreinte écologique régionale et nationale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## **8. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

### **8.1 CC-2019-04-1928 : PLAN D’EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

**Description de la situation :** Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s’il y a lieu.

**VU** les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 de l’entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu concernant l’adoption du plan d’effectif pour le secteur général (autre que les secteurs de l’adaptation scolaire et des services de garde);

**ATTENDU QUE** le plan d’effectif sera en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoît Rondeau

**D’ADOPTER** le plan d’effectif du personnel de soutien général pour l’année scolaire 2019–2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## **9. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :**

### **9.1 CC-2019-04-1929 : CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 : SECTEUR JEUNE**

**Description de la situation :** Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l’année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

**VU** l’article 238 de la *Loi sur l’instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

**VU** la consultation du comité de parents, conformément à l’article 193 de la *Loi sur l’instruction publique*;

**ATTENDU** les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l’article 4-3.00 de l’entente locale du Syndicat du personnel de l’enseignement des Hautes-Rivières;

**ATTENDU** les diverses consultations effectuées lors des rencontres COSEP - COSES;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2020-2021 : Secteur jeune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

**10.1 CC-2019-04-1930 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LE CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI**

---

**Description de la situation :** Un centre d'éducation des adultes pourrait ne pas dispenser tous les services éducatifs prévus par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

**VU** l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Claude Jean

**D'ADOPTER** les services éducatifs dispensés par le Centre d'éducation des adultes Christ-Roi pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.2 CC-2019-04-1931 : ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE**

**Description de la situation :** Pour les formations en mécanique d'engins de chantier et en conduite de machinerie lourde en voirie forestière, le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier doit renouveler ses équipements de façon graduelle afin que la machinerie corresponde à la réalité de l'industrie.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU** le vieillissement et l'usure de certains équipements et les coûts de réparations excessifs sur des machines trop usées;

**ATTENDU QUE** l'achat de cette machinerie est pour deux formations au Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier;

**ATTENDU QUE** cet équipement correspond aux spécifications demandées;

**ATTENDU QUE** le CFP de Mont-Laurier dispose du budget nécessaire à l'achat de cet équipement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACHETER** à la firme Équipement JYL Inc. une pelle hydraulique de marque Link-Belt modèle 210X2 2019 au montant de 206 485 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

### **11.1 CC-2019-04-1932 : RENOUVÈLEMENT DU BAIL AU CENTRE L'IMPACT**

**Description de la situation :** Depuis plus de 20 ans, la Commission scolaire Pierre-Neveu loue un espace commercial à Rivière-Rouge afin de dispenser de la formation aux adultes (centre l'Impact). Le bail actuellement en vigueur doit prendre fin le 31 mai 2020 et il devient nécessaire de signer un renouvellement de bail.

**ATTENDU** le bail signé entre la CSPN et la société 9143-7103 Québec inc. le 1<sup>er</sup> juin 2005;

**ATTENDU** la modification de bail entre la CSPN et les sociétés 9168-0678 Québec inc. et 4307062 Canada inc. signée le 14 juillet 2008 et dont l'échéance arrive à terme le 31 mai 2020;

**ATTENDU** la vente par la société 4307062 Canada inc. en faveur de la société 9168-0678 Québec inc.;

**ATTENDU QU'**il est de la volonté des parties de renouveler le bail pour une période maximale de dix ans (10) ans;

**ATTENDU QUE** le bail se compose de deux (2) périodes consécutives de trois (3) années chacune, ainsi qu'une dernière période de quatre (4) années;

**ATTENDU QUE** l'entente pourra prendre fin à l'échéance de chacune desdites deux (2) premières périodes;

**ATTENDU QUE** le cout du loyer sera indexé annuellement à l'Indice des prix à la consommation (IPC);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoît Rondeau



**D'AUTORISER** la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, à signer le renouvellement du bail entre la CSPN et la société 9168-0678 Québec inc. au tarif annuel de 76 002,60 \$ (2018-2019) indexé selon l'indice québécois officiel des prix à la consommation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13. SUJET RELATIF AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :**

#### **13.1 AMENDEMENT AUX CONTRATS DE TRANSPORT RÉGULIER**

Le sujet est reporté. Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres que le comité consultatif de transport a besoin d'approfondir l'analyse de ce dossier.

### **14. INFORMATION :**

#### **14.1 Rapport de la présidence**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

#### **14.2 Rapport du comité exécutif**

Le procès-verbal de la séance ordinaire ayant eu lieu le 19 mars 2019 est déposé.

#### **14.3 Rapport de délégation ou de représentation :**

##### **14.3.1 Comité de vérification**

Le compte rendu de la rencontre ayant eu lieu le 27 mars 2019 est déposé.

#### **14.4 Rapport des commissaires parents**

La présidente du comité de parents, M<sup>me</sup> Joanie Thibault, fait un résumé de la rencontre ayant eu lieu le 13 mars 2019.

#### **14.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport.

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

### **16. AUTRE AFFAIRE**

Il n'y a aucune autre affaire.

**17. CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance.

**18. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

**18.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$**

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 février au 15 mars 2019 est déposée.

**19. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

**20. CC-2019-04-1933 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Claude Jean propose la levée de la séance, il est 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale